

DECRET N° 81-291 du 19 Septembre 1981

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité
Publique, de l'intérim du Camarade Michel
ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire
pour compter du 11 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-272 du 5 Septembre 1981 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République
pour compter du 7 Septembre 1981,

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 11 Septembre 1981, le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'intérim du
Ministre de la Justice Populaire pendant l'absence du Camarade Michel ALLADAYE.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Septembre 1981

pour le Président de la République,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 GPC 6 SGG 4 SPD 2 MISF-MJP 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DGCT 1 ONEPI-
Gde Chano. 2 UNB - ISJ - EN 6 BCP 1 JORPB 1.--